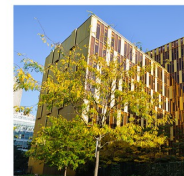
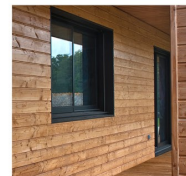




Calendrier des textes d'application

Transition énergétique
pour la croissance verte

septembre 2015



- Le décret précisant les conditions d'autorisation des Sociétés de tiers financement (art. 23) sera publié en novembre 2015.
- Le décret encadrant les modalités de mise à disposition des données de comptage par Gazpar et Linky (art. 28) sera publié en décembre 2015.
- Les décrets précisant quels critères s'appliquent aux bâtiments à énergie positives (art. 8) seront présentés à l'automne pour une publication en février 2016.
Ils fixeront une performance énergétique inférieure de 20 à 30% à celle de RT2012, les bâtiments devront comporter des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, raccordement à un réseau de chaleur...), et avoir un faible coefficient carbone.
- Le décret précisant les modalités d'application du fonds de garantie pour la rénovation énergétique (art. 20) notamment les travaux éligibles et les conditions de ressources des bénéficiaires sera publié en février 2016.
- Le décret précisant les caractéristiques du carnet numérique de suivi et d'entretien du logement, (art. 11) sera publié en juillet 2016.

- Seront publiés avant la fin de l'année les décrets relatifs :
 - Au **déploiement de véhicules à faibles émissions dans les flottes publiques, des loueurs et des taxis** (art. 37). Pour les véhicules légers, les émissions de CO2 ne devront pas excéder 95g/km, les émissions d'oxyde d'azote 60mg/km.
 - Aux caractéristiques de **l'indemnité kilométrique vélo** (art. 50).
 - Aux **zones à circulation restreinte** (art. 48), précisant notamment les dérogations et sanctions.
 - A la **Servitude en tréfonds** pour permettre l'implantation, l'aménagement et l'entretien des ouvrages nécessaires aux projets d'infrastructures de transport public ferroviaires ou guidés déclarés d'utilité publique (art. 52)
- Les obligations relatives au **stationnement de vélos et d'équipement pour les véhicules électriques dans les bâtiments** (art. 41), seront précisées par décret publié en février 2016.

- Une première série de textes sera publiée en octobre 2015.
 - **reprise des déchets du BTP par les distributeurs professionnels** de matériaux (art. 93) ;
 - obligation pour les professionnels de trier les déchets qu'ils produisent (art. 96) ;
 - obligation pour les opérateurs de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques de contractualiser avec un éco organisme (art. 77).
 - Encadrement des installations de stockage des déchets inertes (art. 95)
- Le décret sur la **suppression des sacs plastiques à usage unique non compostables** (art. 75) sera publié en décembre 2015.

- Seront publiés avant la fin de l'année les textes relatifs :
 - Au **complément de rémunération** pour les énergies renouvelables (art. 104) , présentés en septembre aux parties prenantes.
 - Aux caractéristiques des **offres de participation au capital ou au financement de projet de production EnR** (art. 111).
 - A la **modernisation des concessions hydroélectriques** (art. 116 regroupement des concessions; art. 118 Modalités permettant aux collectivités locales de devenir actionnaire de société d'économie mixte hydroélectrique, Comité de suivi de l'exécution de la concession et de la gestion des usages de l'eau; modernisation de la procédure et du cahier des charges). Une première consultation a été menée durant l'été sur ce texte.
- Les ordonnances relatives aux **concessions hydroélectriques** (art. 118) (sanctions, protection du domaine, servitudes nécessaire à l'exploitation, assiette de la redevance) feront l'objet d'une consultation courant septembre, pour une saisine du Conseil d'Etat avant la fin de l'année. L'ordonnance relative à la procédure d'appel d'offre pour **l'injection du biométhane** dans le réseau de gaz sera transmise au CE en octobre.
- Le texte relatif aux **conditions d'alimentation des méthaniseurs** sera publié avant juin 2016.

- Les décrets relatifs aux **entreprises fortement consommatrices d'électricité** (art. 156 et 157), précisant notamment les catégories de consommateurs électro-intensifs, les objectifs de performance énergétique et les modalités de réduction du TURPE seront publiés en octobre 2015.
- Les décrets relatifs au **Chèque Énergie** (art. 201) seront publiés en novembre 2015 après avis du Conseil d'État.
- Le décret précisant le nouveau mode de calcul des **tarifs réglementés de vente de l'électricité** (art. 151) sera publié avant décembre 2015.
- Les décrets relatifs au **Comité du système de distribution publique d'électricité** (art. 153) seront publiés en février 2016.
- Les textes relatifs aux **effacements de consommation** (art. 168) seront publiés avant juin 2016.

Énergie nucléaire : renforcement de la sûreté et information des citoyens.

- L'ordonnance relative à la **sûreté nucléaire et aux déchets radioactifs** (habilitations des articles 123, 128 et 129) est soumise au Conseil d'État en octobre. Le projet a été élaboré en lien étroit avec l'Autorité de sûreté nucléaire.

■ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

- Publication prévue en mai 2016.
- La stratégie pour le développement de la mobilité propre (Art. 40) et les objectifs d'incorporation de biocarburants avancés dans la consommation finale d'énergie du secteur des transports (Art. 43) seront annexés à la PPE.
- Les PPE des Zones Non interconnectées (Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint pierre et Miquelon) sont élaborées conjointement par le représentant de l'État dans la région et le président de la collectivité.

■ Stratégie Nationale Bas Carbone

- Les différentes consultations obligatoires, dont la consultation du public ont commencé en septembre.
- Publication prévue avant novembre 2015.